

N° 2025-134

**AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT N°4
À LA CONVENTION PLURI-PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC L'EAC ET LA CAF DE LA SAVOIE**

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absentes excusées :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTIER), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 4

Le Président rappelle que par délibération n°2019-006 en date du 6 février 2019 une convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens a été signée avec l'EAC et la CAF de la Savoie pour la période 2019-2022 afin de confirmer l'inscription du centre social dans la démarche globale du territoire et la mise en œuvre d'organiser et de mettre en œuvre la politique petite enfance - enfance - jeunesse sur le territoire.

Cette convention définit le partenariat et les relations entre les trois cosignataires.

Cette convention a fait l'objet de trois avenants successifs visant à prolonger la durée initiale de la convention.

Le Président propose un avenant n°4 ci-après annexé afin de prolonger la durée de la convention pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, afin d'être sur une durée homogène avec la Convention Territoriale Globale.

L'avenant inscrit également le soutien financier apporté par la Communauté de communes à l'EAC pour l'exercice de leurs missions, sous réserve de validation par le Conseil communautaire et de l'approbation du budget 2026.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la nécessité de prolonger la durée de la convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie pour la même durée que la Convention Territoriale Globale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-006 en date du 6 février 2019 concernant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de Savoie,

Vu la délibération n°2022-111 en date du 9 novembre 2022 autorisant la signature de la convention territoriale globale avec la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2022-112 en date du 9 novembre 2022 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2023-120 en date du 13 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

Vu la délibération n°2025-003 en date du 22 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie,

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention pluri-partenariale d'objectifs et de moyens avec l'EAC et la CAF de la Savoie.

AUTORISE le Président à signer les pièces issues de la présente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 NOVEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPIGA RELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

